



## Actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels

Inclus dans l'offre socle

### Des actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels, pour quoi faire ?

#### Sensibiliser

aux enjeux  
de la prévention  
des risques au  
travail.

#### Encourager

les professionnels à  
adopter des démarches  
de prévention des  
risques.

#### Aborder

des situations concrètes  
et des cas pratiques  
autour de la prévention des  
risques en entreprise.

#### Partager

son expérience avec  
d'autres professionnels,  
à travers des formats  
d'animation collectifs.

### Qui est concerné par ces actions de sensibilisation collective ?

Ces actions ciblent  
**tous les professionnels**,  
employeurs comme  
salariés.

### Les ateliers de prévention des risques professionnels, comment ça se passe ?

#### Des thématiques adaptées aux problématiques rencontrées en entreprise

Prévention des troubles  
musculosquelettiques, des  
risques psycho-sociaux, du risque  
chimique, du risque routier, ou  
encore réalisation d'un Document  
Unique d'Évaluation des Risques  
professionnels, ... Autant de sujets  
qui peuvent être traités dans le  
cadre de ces séances, à travers des  
données objectives et des situations  
concrètes. Les préventeurs du  
Service de Prévention et de Santé  
au Travail abordent également  
les solutions de prévention

existantes, en tenant compte du  
contexte de l'entreprise et du  
secteur d'activité.

Organisés sur site (en entreprise  
ou dans les locaux de votre  
Service de Prévention et de  
Santé au Travail) ou en distanciel  
(webinaire par exemple), ces  
sessions en petits groupes  
favorisent l'échange entre  
professionnels et le partage de cas  
concrets. À l'issue de ces ateliers,  
les participants disposent d'outils  
pratiques pour mettre en œuvre des  
démarches de prévention dans leur  
entreprise.

#### Qui organise les actions de sensibilisation ?

Les équipes du SPSTI peuvent  
construire avec l'employeur  
des actions de sensibilisation  
adaptées à ses besoins, sur une  
problématique rencontrée, sur un  
thème en particulier ou pour un  
secteur d'activité.



Pour plus d'informations sur les actions de sensibilisation collective  
à la prévention des risques professionnels, contactez votre Service  
de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises.